

**La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 14 mai 2024**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants et D. 841-11 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la circulaire du 23 mars 2023 relative à l'engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le bilan FSDIE 2022 et 2023, présenté en annexe.

La présente délibération a été approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 14 mai 2024

**La vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante
et de l'insertion professionnelle**



Nathalie KRIEF